



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1311 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

**Aide à l'amélioration des conditions d'habitat de
personnes défavorisées à SELESTAT et KALTENHOUSE**

Rapport n° CP/2014/727

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne 2 demandes de subvention départementale pour l'amélioration de l'habitat de ménages très défavorisés émanant de l'association AVA habitat et nomadisme.

Le Conseil Général a inscrit en 2014 une autorisation de programme à hauteur de 220 000 € avec des crédits de paiement disponibles de 50 000 €, destinée aux opérations sous maîtrise d'ouvrage d'un opérateur HLM, d'une association ou d'un particulier visant à l'amélioration des conditions d'habitat de personnes en situation particulièrement difficile.

Lors de sa réunion du 28 octobre 2008, le Conseil Général a validé le principe que l'attribution éventuelle d'une aide pour les dossiers d'amélioration de l'habitat pour des ménages défavorisés soit examinée par la commission permanente sans examen préalable en commission thématique, lorsque l'intervention départementale à ce titre est inférieure ou égale à 60 % du coût du projet concerné.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen 2 demandes de subvention départementale pour l'amélioration de l'habitat de ménages très défavorisés, émanant de l'association « AVA habitat et nomadisme », l'une concernant un ménage résidant sur le terrain du Rosenfeld à Kaltenhouse et l'autre une famille de Sélestat.

Il vous est proposé de répondre positivement à ces deux sollicitations représentant une subvention totale de 8 170,14 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
39255	204-20422-72	48 700,00 €	12 842,81 €	8 170,14 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'association AVA habitat et nomadisme des subventions d'un montant total de 8 170,14 € pour l'amélioration des conditions d'habitat de personnes très défavorisées à Sélestat et à Kaltenhouse, selon le détail indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

Elle approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et l'association AVA habitat et nomadisme, et autorise son président à la signer.

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL